

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 16 février 2024



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**



**N°039/2024
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION
PROLONGATION**



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société ROTEL CHEZ SIG IMAGE chargée de réaliser des travaux de création réparation de réseau électrique souterrain au niveau des rues Roger Hayam et Lucie Aubrac à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Les arrêtés n°017-2024, 018-2024 et 019-2024 sont prolongés jusqu'au 31 mars 2024

Article 2 :

Les restrictions contenues dans les arrêtés initiaux devront respectées,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société ROTEL CHEZ SIG IMAGE chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Yves TERLAT